



Vous voterez définitivement ce lundi 15 décembre à partir de 18 heures à Etelfay le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui définira les règles dans nos communes pour les années à venir.

En 2023 vous avez adopté à une très forte majorité, dans un large consensus malgré des intérêts divergents, pour que dans ce nouveau PLUi, les futures éoliennes de 150 mètres de hauteur soient construites à une distance minimum de 800 mètres des habitations; et pour que celles de 180 mètres et plus le soient à une distance de 1 000 mètres.

Ce lundi, vous devez confirmer cette mesure malgré la pression qu'exerce le lobby des opérateurs éoliens pour l'annuler.

En 2010, la règle nationale a fixé la construction des éoliennes à partir de 500 mètres des habitations.

A l'époque, les éoliennes, comme celles du parc éolien du Moulin-à-Cheval à Montdidier, mesuraient en moyenne 125 mètres de hauteur, avec de petites pales de 90 mètres de diamètre.

Aujourd'hui en 2025, les éoliennes en projet mesurent de 180 à 200 mètres de hauteur avec des pales mesurant jusqu'à 160 mètres de diamètre. Elles sont 2,5 à 3,5 fois plus puissantes qu'en 2010. Elles tournent à 330 km/h en bout de pale à moins de 40 mètres du sol.

Mesdames, messieurs les délégués des communes,

“

**Plus une éolienne est haute et puissante,
plus elle génère de nuisances
pour les riverains ;
plus elle doit être éloignée des maisons.**

”

Demain, si nous ne résistons pas, elles seront encore plus grandes : 220 mètres, 240 mètres de hauteur... et toujours plus puissantes.

En outre, il est désormais possible de remplacer les éoliennes existantes par ces nouvelles géantes sans consulter les élus ni la population. C'est le repowering, facilité par la circulaire Panier-Runacher du 5 septembre 2025.

Plus une éolienne est haute et puissante, plus elle génère de nuisances pour les riverains; plus elle doit être éloignée des maisons.

C'est logique, c'est raisonnable, c'est du bon sens.

Voter le maintien la règle des 800 mètres et des 1 000 mètres, c'est tout simplement voter pour le respect des riverains, pour le respect de leur tranquillité et de leur cadre de vie.

Cette mesure ne fera même pas perdre des rentrées fiscales à la communauté de communes.

Au contraire, cette fiscalité éolienne va augmenter dans les années à venir et pour au moins quinze ans en raison des projets éoliens en instruction et à venir. Nous tenons les chiffres à votre disposition.

C'est pourquoi, au nom du respect de nos concitoyens, du consensus au sein de votre assemblée et de la cohésion de notre territoire, nous vous appelons à confirmer votre vote de 2023.

A l'approche des élections municipales de 2026, nous appelons également les habitants à rencontrer leurs élus et leur expliquer combien ces machines dégradent leur tranquillité, leur cadre de vie et sèment la zizanie dans nos communes.

Veuillez agréer, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, nos salutations respectueuses.

Pour l'association Vent debout en Santerre
www.vdes.info

Le président,
Laurent Balaine,
Administrateur de la Fédération
Stop éoliennes Hauts-de-France.

Pour la Fédération Stop éoliennes Hauts-de-France,
la présidente,
Bénédicte Coste Leclerc de Hauteclouze.